

Règlement des SUI Sailing Awards 2027

Swiss Sailing / Skippers Voile & Océan

Version : 1 octobre 2026

Mentions légales

Le présent règlement remplace tous les règlements antérieurs qui ont été établis dans le cadre des précédents SUI Sailing Awards.

Éditeur : Swiss Sailing

Objet du présent règlement

Le présent règlement constitue la base de l'organisation des SUI Sailing Awards et définit les nominations ainsi que les missions du jury. Les termes « voile » et « sport de voile » englobent, dans le présent règlement, tous les autres sports nautiques propulsés par le vent.

1. Généralités

Les SUI Sailing Awards ont lieu tous les deux ans sous le patronage de SUI Sailing et de Skippers Voile & Océan (ci-après dénommés « organisateurs ») :

– Catégories et distinctions

Lors des SUI Sailing Awards 2027, des distinctions seront décernées dans les catégories suivantes :

- a. Female Sailor of the Year 2025/2026
- b. Male Sailor of the Year 2025/2026
- c. Junior Sailor of the Year 2025/2026
- d. Sailing Team of the Year 2025/2026
- e. Sailing Project of the Year 2025/2026

Les organisateurs sont libres de décerner d'autres prix (par exemple : prix spéciaux, prix pour l'ensemble d'une carrière, prix du public, etc.).

– Attribution des prix

Le jury décide de l'attribution des prix par vote. Cette décision se fonde sur la composition du jury telle que définie au point 2 et sur les critères de nomination énoncés au point 3.

Le processus d'évaluation et de vote n'est pas public. Les décisions du jury sont définitives et sans appel. En cas d'égalité des voix, la présidente ou le président du jury tranche.

2. Jury

Le jury est composé de sept membres. Quatre sièges reviennent aux organisateurs ; deux autres sièges sont occupés par des expert·e·s externes. De plus, une voix issue du vote du public est prise en compte dans l'évaluation.

– Composition du jury 2027

Le jury est composé comme suit :

- a. Président·e ou membre du comité central de Swiss Sailing (président·e du jury)
- b. Directeur·trice général·e de Swiss Sailing
- c. Représentant·e ou rédacteur·trice du magazine « Skippers Voile & Océan »
- d. Représentant·e ou rédacteur·trice du magazine « Skippers Voile & Océan »
- e. Journaliste spécialisé(e)
- f. Journaliste spécialisé(e)
- g. Résultats du vote public

Les membres du jury (a à f) signalent tout conflit d'intérêts éventuel avec les candidats et, le cas échéant, se refusent conformément à la décision de l'ensemble du jury.

3. Nominations

- Le public peut soumettre des propositions de nomination dans toutes les catégories. Le jury peut proposer d'autres nominations. Il désigne ensuite conjointement trois nominés par catégorie sur la base des critères énumérés ci-dessous.

Critères de nomination

- a. Female Sailor of the Year 2025/2026
 - Performance(s) exceptionnelle(s) dans le domaine de la voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2026 sous pavillon suisse
 - Engagement général en faveur de la voile
 - Membre active d'un club affilié à Swiss Sailing
 - Nationalité suisse ou résidence principale en Suisse (permis de séjour valable) sur la période considérée, à minima, soit entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2026.

- b. Male Sailor of the Year 2025/2026
 - Performance(s) exceptionnelle(s) dans le domaine de la voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2026 sous pavillon suisse
 - Engagement général en faveur de la voile
 - Membre actif d'un club affilié à Swiss Sailing
 - Nationalité suisse ou résidence principale en Suisse (permis de séjour valable) sur la période considérée, à minima, soit entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2026.

- c. Junior Sailor of the Year 2025/2026
 - Performance(s) exceptionnelle(s) en voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2026 sous pavillon suisse
 - Les résultats ont été obtenus dans les catégories juniors
 - Engagement général en faveur de la voile
 - Membre actif/ve d'un club affilié à Swiss Sailing
 - Nationalité suisse ou résidence principale en Suisse (permis de séjour valable) sur la période considérée, à minima, soit entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2026.

- d. Sailing Team of the Year 2025/2026
 - Performance(s) exceptionnelle(s) en voile en équipe entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2026 sous pavillon suisse
 - Engagement général en faveur de la voile
 - Membres actifs/ves d'un club affilié à Swiss Sailing
 - Dans cette catégorie, les équipes composées d'au moins deux navigateurs/navigatrices peuvent être récompensées

- e. Sailing Project of the Year 2025/2026
 - Performance(s) exceptionnelle(s) dans le cadre d'un projet dans le domaine de la voile entre le 1er novembre 2024 et le 31 octobre 2026 sous pavillon suisse
 - Engagement général en faveur de la voile
 - Membres actifs/ves d'un club affilié à Swiss Sailing
 - Les lauréats des années précédentes ne peuvent plus être nominés dans cette catégorie.

Nomination a posteriori

- Les nominations étant publiées dans le magazine Skippers, la période de nomination prend fin avant la fin de l'année. Pour les performances exceptionnelles réalisées après cette date, le jury peut procéder à d'autres nominations jusqu'à la décision finale concernant les lauréats dans chaque catégorie.

La version allemande de ce document tient lieu de texte original et c'est lui qui fera foi en cas de divergence d'interprétation d'ordre linguistique.